



## Éditorial

*Cette nouvelle année commence sous la neige et le verglas. La municipalité mobilise ses employés pour tenter de rendre praticables les rues et routes communales. Elle met en place un suivi téléphonique des personnes âgées pour les aider en cas de difficultés. N'hésitez pas à contacter la municipalité en cas de besoin, nous essaierons de trouver une solution. Avec ces conditions météo difficiles, l'entraide et la solidarité deviennent indispensables pour rompre l'isolement. Je sais que nous pouvons compter sur votre aide et je vous en remercie.*

*Marie-Rose Bourneil*

## Repas des aînés



La municipalité avait convié le dimanche 17 décembre, les aînés à partager le traditionnel repas de fin d'année. Un moment d'autant plus agréable que l'animateur orchestre **Chris Cortes** avait été invité par la municipalité à animer l'après repas. Pari réussi, beaucoup de monde sur la piste de danse, le tout dans une humeur contagieuse !

De l'avis de tous : une initiative à renouveler l'année prochaine.



## Le père Noël à l'école



Les élèves ont présenté un spectacle très réussi devant de nombreux spectateurs. La municipalité remercie l'enseignante et les animateurs périscolaires qui ont rendu possible cette belle prestation.

Le père Noël a pu alors venir rencontrer les enfants et distribuer ses cadeaux pour la plus grande joie de tous.



# Tri sélectif

Le point principal d'apport volontaire de verres, papiers et emballages recyclables principal est situé aux **nouveaux ateliers municipaux**: vous y trouverez 2 bennes à verre, 2 bennes à journaux, 2 bennes à emballages ménagers recyclables ainsi que des conteneurs à ordures ménagères. Il existe en complément un point propre à la salle des fêtes et un au terrain de tennis.

Si vous amenez vos « recyclables » en voiture, le point propre principal des ateliers est très pratique. Vous y trouverez également un conteneur à vêtements.

Si une des bennes est pleine, **ne laissez rien au sol!** Merci alors de vous rendre dans un des autres points propres et n'oubliez pas de **prévenir la mairie** pour qu'il puisse être vidé.

### EMBALLAGES

Dans ce bac, déposez uniquement

- Cerveaux
- Boîtes et emballages en carton
- Boîtes de conserve vides
- Cartons en aluminium
- Boîtes en aluminium vides
- Bouteilles en plastique (eau, jus de fruits, bouteille de lait, lessive, liquide vaisselle, huile alimentaire)
- Bouteilles alimentaires (lait, jus de fruits...)
- Appareils vidéo (presseur coffants, crème chantilly...)



ET SURTOUT NE PAS Y JETER

- Films en plastique
- Sacs en plastique
- Polyéthylène (protection de matériel)
- Bouteilles de glace, banquettes
- Emballages ayant contenu des matières grasses (boîte à beurre, pot de crème fraîche)
- Boîtes à oeufs
- Pots de Yaourt
- Banquettes en plastique

### PAPIERS - JOURNAUX - MAGAZINES

Dans ce bac, déposez uniquement

- Journaux
- Boutons
- Catalogues
- Prospectus / Publicités
- Vieux livres (sans leur couverture)
- Papiers imprimés
- Enveloppes blanches
- Couverts (papier à lettre...)



ET SURTOUT NE PAS Y JETER

- Films en plastique
- Sacs en plastique
- Cartons
- Sous-chemises de couleur
- Papier glacé
- Couvertures de vieux livres
- Enveloppes Kraft

### VERRES

Dans ce bac, déposez uniquement

- Bouteilles sans bouchon
- Bouteilles sans couvercle
- Flacons plats en verre sans couvercle



ET SURTOUT NE PAS Y JETER

- Films en plastique
- Sacs en plastique
- Cartons
- Bouchons en liège
- Couvercles de bocaux, capsules
- Vaiselle en faïence, en porcelaine, en porcelaine
- Tous les autres verres (jampouges, vases, vases, Racaris de parfums)

**POUR TOUT RECYCLAGE !!!**  
**NE PAS LAVER LES EMBALLAGES, NI LE VERRE AVANT DE LES TRIER.**  
**- NE PAS EMPLOTER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES, MAIS LES COMPACTER**



Service Déchets  
 15 ave du Gal de Gaulle  
 19260 Treignac  
 Tel : 05-19-67-01-02  
 Courriel : déchets@ccv2m.fr

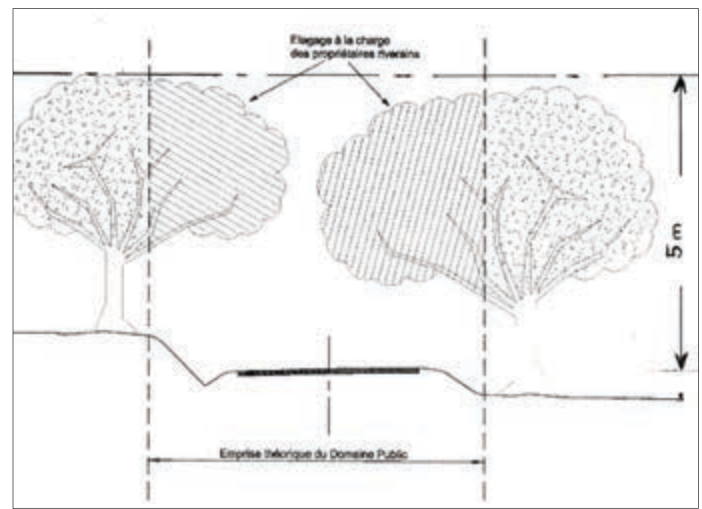
Horaires d'ouverture des trois déchetteries		
Bugeat	Chamberet	Treignac
mardi et vendredi 9h-12h et 14h-18h	mardi, jeudi et samedi 8h-12h	lundi au samedi (sauf lundi matin) 9h-12h et 14h-18h
samedi 9h-12h		



Les propriétaires de terrains situés en bordure des voies communales ont reçu un courrier le 7 novembre 2017 leur demandant d'élaguer leurs arbres. Il est utile de préciser que la demande est d'élaguer: c'est-à-dire que **les branches des arbres et arbustes doivent être coupées à l'aplomb des limites des voies sur une hauteur de 5 m.**

Les délais demandés dans le courrier devront répondre à un impératif urgent qui est de **permettre l'installation de la fibre optique**: il est donc prioritaire de commencer par les parcelles qui ont des fils téléphoniques en bordure de celles-ci.

# Élagage



Il y a beaucoup d'arbres à élaguer et les entreprises et agriculteurs qui font ce travail ont un planning bien rempli, **n'hésitez pas à contacter la mairie** en cas de difficultés.

## Des nouvelles des « petites maisons »...

La 1<sup>re</sup> tranche des travaux est achevée depuis mars 2017. La charpente et la toiture sont refaites, nous avons d'ores et déjà assuré la pérennité du bâti. Le coût pour les travaux de toiture s'est élevé à 41 200 € HT. Grâce à la générosité de 66 donateurs, la Fondation du patrimoine nous a reversé 10 603 € et le Conseil Départemental a versé 18 100 € de subvention, la charge pour la commune a donc été de 12 380 € HT.



En 2018, nous entamons la restauration du bâti et la création d'une salle d'expositions et d'activités culturelles. Le montant des travaux est estimé à 179 200 €. Le Conseil Départemental s'est déjà engagé à nous verser 20 000 € de subvention. Nous pouvons prétendre à une aide de 50 000 € des fonds européens LEADER.

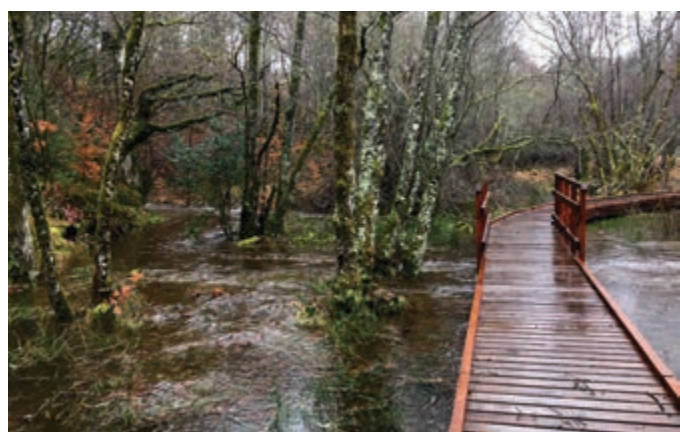
Le reste à charge pour la commune restera élevé: 109 200 €. L'ARHA comme elle s'y était engagée fera un don de 6 000 €. Nous lancerons une **nouvelle campagne de dons**. Nous comptons de nouveau sur la générosité de tous, d'autant plus que la **Fondation du Patrimoine** abondera vos dons si nous réussissons la gageure d'entraîner dans ce projet un maximum de donateurs.

## ... et des autres chantiers

La **subvention a été obtenue** pour la réfection de la toiture de la salle des Fêtes, celle pour le tour du lac également. La réponse pour l'aire de camping-car sera connue début mars. Une **demande de subvention** a été faite pour réaliser un parking derrière l'église, ainsi que pour faire la 3<sup>e</sup> tranche de travaux de la route de Lacombe VC11.



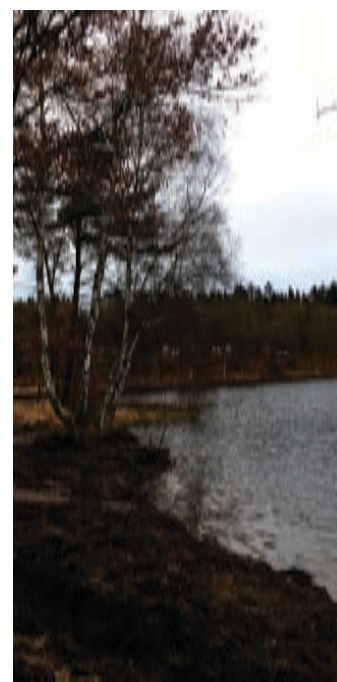
*Une demande de subvention a été faite à la Drac pour terminer cet espace en pavés et réaliser une grille pour la porte latérale.*



*Une passerelle qui a montré toute son utilité au moment des pluies diluviennes de janvier.*

## Tour du lac piéton

Les travaux ont repris: le chemin est maintenant tracé sous le camping, les arbres gênants abattus, la mise en forme terminée. Dès que la météo le permettra **une couche de tuf** viendra parfaire ce cheminement très apprécié. **Les bancs** vont être repositionnés, **une barrière** interdira l'accès des véhicules à moteur.



## Temps scolaires

L'Inspection Académique a proposé aux communes de pouvoir modifier, si elles le souhaitent, les rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018. Nous avons reçu les parents d'élèves le jeudi 25 janvier pour les informer. Une consultation s'est tenue du 1er au 8 février 2018. Sur 23 inscrits, 20 votants se sont exprimés.

16 parents ont choisi de garder l'organisation qui existe depuis 3 ans (**mercredi matin travaillé et activités périscolaires les mardi et vendredi de 15h à 16h30**) et 4 le retour à la semaine de 4 jours sans activités périscolaires. Le conseil municipal a donc choisi de **garder pour la rentrée scolaire les rythmes actuels**.

## Veille hivernale

La période hivernale s'installe. N'hésitez pas à **appeler la Mairie ou Madame le Maire** si les circonstances l'imposent. L'ensemble des élus et des services municipaux sont là pour vous faciliter la vie quotidienne si vous rencontrez des difficultés.



## Notre comcom



Tarnac fait partie des 19 communes qui composent depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources. La bibliothèque et le Tiers Lieu en chantier dans l'ancienne poste sont une réalisation de notre communauté de communes. Vous trouverez sur le site <http://ccv2m.fr/> toutes les informations nécessaires.

## État civil

### Décès :

Mme SAMY ép. ARNAUD, le 28/12/2017

Mme DESCHAMPS ép. TRIGUEROS, le 19/01/2018

### Urbanisme :

M. et Mme AYGALENC – Le Mont – abris de jardin

## Éclairage du bourg

L'éclairage du bourg représente une charge financière importante, le conseil municipal a donc décidé de procéder au **remplacement des lampes sodium vétustes par du matériel à led** dans le cadre d'un projet du PNR nous permettant d'obtenir 70 % de subvention. Au cours du travail d'élaboration avec notre syndicat d'électrification, le Syndicat de la Diège, nous avons pris conscience que l'arrêt ou la diminution de l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin non seulement nous permettrait d'**alléger la facture annuelle** mais contribuerait à **lutter contre la pollution lumineuse**.

Sans le dispositif CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) que conduisent le PNR de Millevaches et le syndicat de la Diège, la commune n'aurait pas eu les moyens financiers de réaliser la modernisation de son éclairage public.

Nous allons atteindre 2 objectifs essentiels: diminution de notre consommation donc de notre charge financière et réduction de la pollution lumineuse induite pour une commune et un PNR encore plus fiers de leur ciel étoilé! **Début des travaux en avril-mai**.



## Eau du village de Clupeau

La municipalité a rencontré, le 19 octobre 2017, l'Agence Régionale de Santé à sa demande. Elle nous a demandé de clarifier rapidement la situation administrative de ce réseau d'eau privé. **Une rencontre** a donc été organisée le lundi 30 octobre 2017 **entre les onze habitants de Clupeau présents et la municipalité**, les échéances fixées par l'ARS et les choix possibles ont été discutés: - soit ce réseau reste privé, soit ce réseau devient public, donc placé sous la responsabilité de la mairie et soumis au contrôle sanitaire.

**Les habitants** ont donc été consultés, sous forme d'un vote par correspondance et **ont choisi majoritairement de maintenir l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable du village ainsi que son assainissement collectif sous la responsabilité exclusive des habitants qui s'engagent à en assurer les coûts éventuels**. Dans cette optique, les recettes éventuelles des bois sectionaux de Clupeau seront utilisées au profit des travaux nécessaires aux habitants

Le conseil municipal du 9 février, prenant acte du vote, a décidé de le mettre en application **avec effet au 1er janvier 2018**, comme elle s'y était engagée.

TARNAC – Mairie & Agence Postale

ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche

tel. : 05 55 95 53 01 – fax : 05 55 95 18 37 – [mairie.tarnac@orange.fr](mailto:mairie.tarnac@orange.fr)